

Mesdames et Messieurs les Etudiants
de BTSa Gestion et Protection de la
Nature du LEGTA de Sées

Dossier suivi par TB/LR

Objet : Rentrée scolaire 2024/2025

A Sées, le 5 juin 2024

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes de première année du BTSa Gestion et protection de la Nature est fixée le :

Lundi 9 Septembre 2024

À partir de 9h30, un café d'accueil vous sera proposé au self, vous aurez la possibilité de rencontrer l'infirmière et ou l'équipe administrative.

De 10h00 à 10h30, réunion de rentrée à l'amphithéâtre par l'équipe de direction.

De 10h30 à 12h15, vous serez accueillis en classe par votre coordonnateur BTSa.

Les activités pédagogiques commenceront à partir de 13h15.

Un essayage des équipements de protection individuelles (EPI) sera proposé le jour de la rentrée (voir page suivante).

Le certificat de scolarité 2024/2025 vous sera remis en début d'année scolaire.


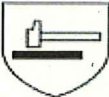


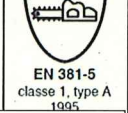

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur,



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – BTSA GPN

Un achat groupé de vêtements de travail et/ou EPI est organisé à des tarifs avantageux (moins de 35 euros pour les bottes, gants, protections auditive et visuelle) pour les étudiants n'ayant pas de protection individuelle ou bien si ceux-ci ne sont pas aux normes, ou usagés (voir tableau ci-après). **Un essai aura donc lieu le jour de la rentrée** : munissez-vous d'une paire de chaussettes épaisses. Pour ceux et celles qui disposent déjà d'EPI, apportez-les le jour de la rentrée.

Equipement OBLIGATOIRE	Equipement FACULTATIF pour travaux spécifiques (abattage, tronçonnage).
<p>✓ Gants anti-coupures : norme EN 420</p>  <p>+ norme EN 388 (dangers mécaniques) avec un niveau de performance par critère > ou = à 3.</p> <div data-bbox="137 824 724 1003">  <p>EN 388 NIVEAUX DE PERFORMANCE*</p> <p>0 à 4 0 à 5 0 à 4 0 à 4</p> <p>— Résistance à la perforation — Résistance au déchirement — Résistance à la coupure — Résistance à l'abrasion</p> <p>4 3 4 2</p> </div>	<p>Equipement portant un logo représentant une tronçonneuse :</p>  <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gants anti-coupures avec protection sur les 2 mains. Classe 1 (pour vitesse de chaîne 20m/s) : norme EN 381-7, 2000. ✓ Botte ou brodequin : norme EN ISO 17249, 2013, classe 2. ✓ Cotte, pantalon ou jambières : norme EN 381-5, 1995. Classe 2. Type A ou + (B ou C). ✓ Casque forestier : norme EN 397 + EN 1731 (visière) + EN 352-3 (protection auditive).   
<p>✓ Botte de sécurité : norme EN ISO 20345 : 2007 S3 ou plus (S4, S5) : botte à crampons, embout renforcé, semelle anti-perforation et protection dessus du pied.</p>	<p>Si vous souhaitez en savoir plus sur les EPI spécifiques et avoir quelques tarifs : WWW.zimmer.sa.com/blo-forestier/categorie/12-normes</p>
<p>✓ Lunettes de protection à branches : Norme EN 166 : protection contre les projections</p>	ATTENTION :
<p>✓ Protection auditive : arceaux anti-bruit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - N'achetez pas d'équipements avant la rentrée (sauf vêtement de pluie si vous le souhaitez), attendez la commande collective. Des équipements non conformes ne permettront pas de participer aux chantiers - Passées les commandes collectives, les étudiants(es) qui ne seraient pas équipés(es) ne pourront pas participer aux chantiers.
<p>✓ Cotte ou vêtements résistants (pantalon et veste à manches longues)</p>	
<p style="text-align: center;">FORTEMENT RECOMMANDE</p>	
<p>✓ Vêtement de pluie (pantalon et veste). Pas de normes pour ces équipements. Les vestes de pluie classiques peuvent faire l'affaire à condition d'être résistantes. Un modèle vous sera proposé lors de la commande collective mais avec un coût supplémentaire (veste et pantalon : 24 euros).</p>	